

PAROISSE SAINT FRANCOIS-XAVIER

Cormontreuil – Taissy
St Léonard – Trois Puits
1, place Jeanne d'Arc
Tel fax : 03 26 82 06 42
Feuillet paroissial n° 226
Du 4 au 18 mai 2014

Permanences du prêtre :

Le matin de 8h à 9h

Chaque mardi et vendredi de 17h à 19h

1, place Jeanne d'Arc Cormontreuil

et sur rendez-vous : tel : 03 26 82 06 42

Messes dominicales : samedi 18h30 à Taissy

dimanche 9h30 à Trois Puits et 11h à Cormontreuil

Prière pour la paix : à 20h les 3èmes mardi du mois chez les Clarisses.

Messes en semaine : Mardi et vendredi à 9h à Cormontreuil.

Mercredi tous les 15 jours à 17h à la maison de retraite

Site internet : <http://saintfrancoisxavier.free.fr>

e-mail : saintfrancoisxavier@orange.fr

Au service des enfants et des jeunes : Mme Martine MASSART 0611 44 63 27

Baptêmes : Cormontreuil : 11 mai Valentin MARTIN, 17 mai Nael NOBIN
Taissy : 10 mai Mathieu MARINIER, 17 mai Anatole MENU

Mariages : Taissy : 10 mai Thibaut SIMONET et Pauline LAMBIN
Kevin KODJA et Camille JEANSON
18 mai Vincent RUELLE et Julie MARQUET

Préparation au baptême des enfants : Dimanche 18 mai de 10h à 16h30 ;
salle paroissiale de Cormontreuil.

Fête de la catéchèse : Samedi 17 mai de 15h à 18h, à l'école-lycée du Sacré-Cœur, 18 rue de Courlancy. Tous, de l'éveil à la foi, la catéchèse et l'aumônerie, y sont invités.

Première Communion : 18 mai à 11h à Taissy, 25 mai à 11h à Cormontreuil.

Fête de l'Armistice du 8 mai : Cérémonie à 11h à Cormontreuil, avec les anciens combattants : temps de mémoire et de prière pour tous les peuples qui vivent des cruautés, des guerres tribales ou politiques, actuellement.

QU'EST-CE LA LAÏCITE ?

Dans la lettre qu'il a adressée, le 11 février 2005, au président de la Conférence des évêques et à tous les évêques de France à l'occasion du centenaire des Eglises et de l'Etat, le pape Jean Paul II soulignait : « Le principe de laïcité rappelle la nécessité d'une juste séparation des pouvoirs, qui fait écho à l'invitation du Christ à ses disciples :

« Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Luc 20,25).

Le principe de la laïcité, c'est la liberté de pratiquer un culte ou de n'en pratiquer aucun, sans être inquiété ou discriminé. La laïcité donc, si elle est bien comprise, n'a pas besoin d'être qualifiée de « positive » puisqu'elle l'est déjà, impliquant la neutralité, la tolérance et l'acceptation du pluralisme. Lorsque j'ai fait réinstaller l'ancienne croix des Rogations par la Municipalité, je n'ai pas dérogé au principe de laïcité puisque j'ai simplement voulu restaurer une trace du passé de la commune. L'installation de deux nouveaux vitraux financés par la commune peut-être considérée comme l'enrichissement du patrimoine artistique de la collectivité, patrimoine accessible à tous, et porteur d'un message humaniste.

Ne confondons pas « **laïcité** » et « **laïcisme** ». Ce dernier terme est en contradiction avec l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme selon lequel « *la liberté de pensée, de conscience et de religion implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites* ». Le laïcisme qui s'oppose aux expressions publiques de la vie religieuse comme les processions, la prière du vendredi dans la rue, les sonneries de cloches ou l'appel du muezzin, suscite des réticences à droite mais aussi à gauche. Le laïcisme est, à mes yeux, tout aussi condamnable que l'intégrisme religieux.

Si l'on ne confond pas laïcité et laïcisme, il n'y a nul besoin d'accoler l'adjectif « positive » au mot laïcité. La laïcité est un rempart contre tous les intégrismes.

Jean Vigouroux